

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY)

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À
L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE
LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le Conseil municipal,

VU les articles L.2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au mode de scrutin,

VU les délibérations du 28 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur le Maire et ses adjoints,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PROCÈDE à l'élection des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette,

Nombre de poste à pourvoir : 2 titulaires
2 suppléants

SONT candidats titulaires pour la liste « libres et indépendants pour Epinay » :

Arnaud COLLOT

Adrien FUTOL

SONT candidates suppléantes pour la liste « libres et indépendants pour Epinay » :

Isabelle MENARD

Sylvie JOLY

EST candidat titulaire pour la liste « nouvelle énergie pour Epinay » :

Thomas Zlowodzki

EST candidate suppléante pour la liste « nouvelle énergie pour Epinay » :

Eugénie NURIT

Nombre d'électeurs présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins : 33

Nuls ou blancs : 6

Nombre de suffrage exprimés : 27

ONT OBTENU :

Arnaud COLLOT et Adrien FOSSOIS : 25 voix

Isabelle MENARD et Sylvie JOLY : 25 voix

Thomas ZLOWODZKI : 2 voix

Eugénie NURIT : 2 voix

Arnaud COLLOT et **Adrien FOSSOIS** ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus délégués titulaires,

Isabelle MENARD et **Sylvie JOLY** ayant obtenu la majorité absolue sont déclarées élues déléguées suppléantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Epinay-sur-Orge

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20260428-37-2026-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : ÉLECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A
L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-7, L5212-7 et L. 5211-8,

VU les statuts du SMOYS,

VU les délibérations du 28 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et de ses adjoints,

CONSIDERANT que la commune est adhérente au Syndicat Mixte d'énergie Orge Yvette Seine (SMOYS), et qu'en application des statuts, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, appelés à la représenter au sein du comité syndical.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PROCEDE à l'élection des délégués de la commune au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire
1 suppléant

EST candidat titulaire : M. PICONNIER Sébastien

EST candidat suppléant : M. LE BAIL Yves

Nombre d'électeurs présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins : 33

Nuls ou blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 27

ONT obtenu :

M. PICONNIER Sébastien : 27 voix

M. LE BAIL Yves : 27 voix

M. PICONNIER Sébastien ayant obtenu la majorité est déclaré élu délégué titulaire,

M. LE BAIL Yves ayant obtenu la majorité est déclaré élu délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **ÉLECTION DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À
LA DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS
AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil municipal,

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.212-10 et R.212-26,

VU l'installation du nouveau Conseil municipal le 28 mars 2026,

CONSIDÉRANT que la Caisse des Ecoles est un établissement public communal,

CONSIDÉRANT que le Comité est présidé par le Maire,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres deux délégués au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS que Monsieur le Maire ait fait appel aux candidatures,

APRÈS en avoir délibéré,

- à la majorité par 27 voix pour
 0 voix contre
 6 abstention(s) : M. BARRIERE, Mme PANZANI, M. FABBRO,
 Mme LEQUEUX, M. HADDAD, Mme LUTIER

DESIGNE Mélanie DORLENCOURT et Adrien FOSSOIS, délégués du Conseil municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « TRIANGLE VERT »**

**DELIBERATION RELATIVE A
LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LE TRIANGLE VERT »**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT le soutien de la commune d'Épinay-sur-Orge à l'agriculture péri-urbaine et au développement des circuits courts.

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de s'engager dans un partenariat avec l'association Triangle Vert.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS que Monsieur le Maire ait fait appel aux candidatures,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DESIGNE :

DELEGUES TITULAIRES

- M. LEYGUARDA Richard
- M. SABBADIN Pascal

DELEGUES SUPPLEANTS

- M. LE BAIL Yves
- M. DUPONT Yves

pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association « Triangle Vert ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en relation avec le dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BARRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAoui, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

Transmis en Préfecture le : **OBJET : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026**

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

**DELIBERATION RELATIVE A
L'AFFECTATION ANTICIPEE DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5 qui stipule que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après consultation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le compte de gestion provisoire de l'exercice 2025,

VU le compte administratif provisoire de l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'il est possible d'estimer les résultats de l'exercice 2025 avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que le résultat de la section d'investissement du compte administratif provisoire 2025 s'élève à **2 047 692,06 €**,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif provisoire 2025 s'élève à **77 243,52 €**,

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser en section d'investissement s'élève à **- 784 261,95 €**,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- A la majorité par 31 voix pour
par 0 voix contre
par 2 abstentions : Thomas ZLOWODZKI et Eugénie NURIT

DECIDE :

AFFECTE à l'article 001 - Résultat provisoire d'investissement reporté, en recette d'investissement, la somme de **2 047 692,06 €**,

AFFECTE à l'article 002 - Résultat provisoire de fonctionnement reporté, en recette de fonctionnement, la somme de **77 243,52 €**,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20260428-41-2026-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAI RRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE**

**DELIBERATION RELATIVE A
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA VILLE**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU la délibération n° 33/2026 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

VU la délibération n° 41/2026 du 28 avril 2026 autorisant la reprise anticipée des résultats du budget 2025 au budget 2026,

VU le projet de Budget principal de la ville pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT que le projet de budget principal 2026 a été communiqué à l'ensemble des élus en date du 16 avril 2026,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à la majorité par 27 voix pour
6 voix contre : M. BARRIERE, M. HADDAD, Mme PANZANI, Mme LUTIER,
M. FABRO, Mme LEQUEUX
0 abstention

VOTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026 qui s'établit en équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **15 930 650,00 €**
- Section d'investissement : **7 421 079,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2026
011	Charges à caractère général	4 504 119,00
012	Charges de personnel	8 645 222,00
014	Atténuations de produits	294 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 025 549,00
66	Charges financières	366 760,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00
68	Dotations aux provisions	2 000,00
042	Opération de transfert entre section	0 000 000,00

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20260428-42-2026-DE
Date de réception : 05/05/2026

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 930 650,00 €
---	------------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2026
013	Atténuations de charges	196 000,00
70	Produits des services	1 839 000,00
73	Impôts et taxes	1 143 000,00
731	Fiscalité locale	9 527 000,00
74	Dotations et participations	2 760 300,00
75	Autres produits de gestion courante	228 000,48
77	Produits exceptionnels	15 000,00
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	14 000,00
042	Opération de transfert entre section	131 106,00
002	Excédent antérieur reporté	77 243,52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 930 650,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2026
16	Remboursement d'emprunts	1 249 500,00
20	Immobilisations incorporelles	758 971,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 134 918,79
23	Immobilisations en cours	310 000,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert	131 106,00
	RAR N-1	1 776 583,21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 421 079,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	885 100,00
13	Subventions d'investissement	1 334 985,68
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 090 480,00
040	Opérations d'ordre de transferts	1 068 000,00
001	Solde d'exécution d'invest, Reporté	2 047 692,06
	RAR N-1	992 321,26

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Epinay-sur-Orge



Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20260428-42-2026-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAI RRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDA OUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEGOUGE

OBJET : FISCALITE LOCALE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

**DELIBERATION RELATIVE A LA
FISCALITE LOCALE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

VU l'article 16 de la loi de finances n° 2019-1479 pour 2020 qui instaure la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et qui prévoit un nouveau mécanisme de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

VU la délibération n° 33/2026 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2026,

APRES en avoir délibéré,

- A l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2026, comme il suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,33 %
- Taxe d'habitation : 17,52%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la
convocation et de l'ordre du
jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-
ORGE certifie que la liste des
délibérations a été affichés à
la Mairie, conformément à
l'article L.2121.25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le
site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2026**

**DELIBERATION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2026**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

- A la majorité par 27 voix pour
0 voix contre
2 abstentions : M. ZLOWODZKI et Mme NURIT

DECIDE d'attribuer pour l'exercice 2026, une subvention de **500 000,00 €** au Centre Communal d'Action Sociale,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 657363.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

DÉLIBÉRATION RELATIF À LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°03-2026 du 16 février 2026 portant modification du tableau des effectifs,

VU le Comité Social Territorial du 9 mars 2026 lors duquel des suppressions de grades au tableau des effectifs ont reçu un avis favorable,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et des évolutions de carrière,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE la création des grades suivants :

Emploi fonctionnel :

➤ Directeur Général Adjoint des Services d'une ville de 10 000 à 20 000 habitants : +1

Filière administrative :

➤ Attaché principal : +1

Filière médico-sociale :

➤ Auxiliaire de puériculture de classe normale : +1

DECIDE la suppression des grades suivants non utilisés à ce jour :

Filière administrative :

➤ Rédacteur principal de 1^{ère} classe : -1

➤ Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : -1

Filière animation :

➤ animateur principal de 1^{ère} classe: -1

➤ animateur principal de 2^{ème} classe: -1

➤ Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : -1

➤ Adjoint d'animation: -3

Filière culturelle :

➤ Adjoint du patrimoine: -1

Filière médico sociale :

➤ Auxiliaire de puériculture de classe supérieure : -1

Filière technique :

- Agent de maîtrise : -2
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe: -4
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe: -2
- Adjoint technique : -4

Emplois spécifiques :

- Assistant maternel : -1

Contrats de trois ans :

- Attaché responsable du service évènementiel : -1

FIXE l'effectif des grades comme indiqué en annexe à la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget correspondant, chapitre 012- charges de personnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Epinaÿ-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjointes,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOU, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : M. LEGOUGE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS ET AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2026

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À
L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUÉES
AUX ASSOCIATIONS ET AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2026**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

VU les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2026,

CONSIDÉRANT le rôle essentiel des associations dans l'animation locale et sur la vie sportive, culturelle, éducative ou sociale de la commune,

Le Conseil municipal,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Ne prennent pas part au vote M. FOSSOIS, pour l'association « Epinay Accueil » et M. AUBERT, pour l'association « Karaté Club d'Epinay »

- à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux coopératives scolaires pour l'année 2026

Associations CULTURE	Subvention proposée 2026
APSE	280 €
ARS CANTORIA	400€
L'ATELIER	450€
BLUE SET	180 €
CERCLE LINGUISTIQUE	180 €
COQUELICOTS ET PISSENLITS	630 €
DE, FIL, AIGUILLE	200 €
L'ETOILE	350 €
LES AMIS DE L'ORGUE	730 €
COMPAGNIE LIV	1 500 €
SOZIK	3 000 €
LA TROUPE DU CAB	200 €
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	55 000 €

Associations LOISIRS	Subvention proposée 2026
EPINAY POKER CLUB	285 €
EPINAY ACCUEIL	1 600 €
EPINAY SCRABBLE	85 €
LES MOUETTES	250 €
LE PETIT TRAIN DES TEMPLIERS	1 000 €
PHILÔJEUX	250 €
SALTARA DANSE	420 €

Associations SPORTS	Subvention proposée 2026
AMICALE LAÏQUE	3 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE GYMNIQUE D'EPINAY	969 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JUDO D'EPINAY	3 500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE MUSCULATION D'EPINAY	800 €
EPINAY ATHLETIC CLUB	1 500 €
KARATE CLUB D'EPINAY	2 500 €
RANDO PLUS LOISIRS	840 €
RETRAITE SPORTIVE DU VAL D'ORGE	200 €
SHARK ROLLER	2 000 €
TENNIS CLUB D'EPINAY	1 820 €
TENNIS DE TABLE	1 700 €
ASS. SPORTIVE LYCEE J.PREVERT LONGJUMEAU	500 €
EPINAY SUR ORGE BASKET 91	1 400 €
EPINAY VILLEMOSSEON HANDBALL CLUB	1 000 €
AIKIDO	400 €
ABS BADMINTON	2 000 €
RUGBY CLUB EPINAY	2 750 €
LES SOGOÏ	300 €
SPORTING CLUB D'EPINAY	11 250 €

Associations SOCIALES	Subvention proposée 2026
AMITIES MADAGASCAR ÎLE DE FRANCE	500 €

Associations ENVIRONNEMENT	Subvention proposée 2026
LES ABEILLES D'EPINAY	175 €

Associations SANTE	Subvention proposée 2026
LE BIEN ETRE DANS TOUS SES SENS	200 €

Associations QUARTIER	Subvention proposée 2026
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU VAL D'ORGE	490 €

Accusé de réception en préfecture
490269102167-20260428-46-2026-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Associations PATRIOTIQUES	Subvention proposée 2026
COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS	230 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU SOUVENIR DU GAL DE GAULLE	180 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	150 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €
1678E SECTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE	200 €

Associations SCOLAIRES	Subvention proposée 2026
PEEP	200 €
APIE	150 €

COOPÉRATIVES SCOLAIRES	7 583 €
------------------------	---------

<i>SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</i>	<i>108 054 €</i>
-----------------------------------	------------------

115 637,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Epina-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAI RRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDA OUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR PROJETS POUR DES ASSOCIATIONS

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À
L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR PROJETS
POUR DES ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

VU les dossiers de demande de subvention déposés par les associations Les Abeilles d'Épinay, Épinay Athlétique Club, Ad'Hoc, le Secours Populaire d'Épinay-sur-Orge, Rugby Club d'Épinay-sur-Orge,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de soutenir les associations et les projets qu'elles portent,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité

FIXE le montant suivant attribué au titre des subventions sur projets aux associations :

- 200 euros à l'association Les Abeilles d'Épinay
- 500 euros à l'association Épinay Athlétique Club
- 560 euros à l'association Ad'Hoc
- 760 euros à l'association Secours Populaire d'Épinay-sur-Orge
- 1000 euros à l'association Rugby Club d'Épinay-sur-Orge

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date d'affichage de la convocation et de l'ordre du jour

Mardi 21 avril 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- représentés : 10
- absent : 0

Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la liste des délibérations a été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Mercredi 29 avril 2026

Transmis en Préfecture le :

Lundi 04 mai 2026

Date de publication sur le site Internet :

Lundi 04 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des mariages sous la présidence de Monsieur COLLOT, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. COLLOT, Maire,

M. FOSSOIS, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE, Mme BAIRRAS, M. LE BAIL, Maires-Adjoints,

M. AUBERT, Mme MENARD, M. DIDAOUI, Mme JOLY, M. SABBADIN, M. LEYGUARDA, Mme GAUDIN, M. PICONNIER, M. DUPONT, Mme COLLOT, M. SUZAN, Mme DUVEAU, Mme LEQUEUX, Mme PENHOUD, M. HADDAD, Mme LUTIER, Mme NURIT, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **M. PACE, Mme MULLER, Mme LE GALLOUDEC, M. FUTOL, Mme DIAS, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme RANISIO, M. BARRIERE, M. ZLOWODZKI.**

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : **M. LEGOUGE**

OBJET : **DISTRIBUTION DE DISPOSITIF POUR LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES**

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA DISTRIBUTION DE DISPOSITIF POUR LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal pour régler les affaires de la commune ; les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sûreté, de salubrité et de santé publiques,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives à la lutte contre les nuisances sanitaires et les vecteurs de maladies,

Vu le principe d'intérêt public local encadrant l'intervention des collectivités territoriales,

Considérant la prolifération des moustiques sur le territoire communal et les nuisances qui en résultent pour la population,

Considérant que le plan d'action de lutte contre la prolifération du moustique tigre s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration du cadre de vie des habitants,

Considérant les risques sanitaires associés à certaines espèces de moustiques, notamment en tant que vecteurs de maladies,

Considérant qu'il convient de cibler la lutte contre les moustiques femelles, seules vectrices potentielles de maladies et à l'origine des nuisances,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions de prévention à l'échelle locale afin de limiter la prolifération des moustiques,

Considérant l'intérêt pour la commune de faciliter l'accès des administrés à des dispositifs de lutte efficaces,

Considérant que la mise à disposition de ces équipements à tarif préférentiel constitue une action relevant de la salubrité publique et répond à un intérêt public local,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à la majorité par 25 voix pour
6 voix contre : M. BARRIERE, Mme PANZANI, M. FABBRO, Mme LEQUEUX,
M. HADDAD, Mme LUTIER
2 abstentions : M. ZLOWODZKI, Mme NURIT

APPROUVE l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques par la commune, en vue de leur distribution aux habitants.

APPROUVE que le dispositif est réservé aux personnes résidant sur le territoire communal, sur présentation d'un justificatif de domicile. Un nombre maximal de dispositifs par foyer pourra être fixé afin de garantir une répartition équitable.

AUTORISE de proposer à la vente aux administrés, les dispositifs acquis par la commune, à hauteur de 50 % de leur coût d'achat toutes taxes comprises. La commune prendra en charge les 50 % restants.

AUTORISE que la liste des équipements proposés, les quantités disponibles, les modalités de distribution, ainsi que les conditions de paiement seront fixées par décision du Maire.
Le dispositif sera mis en œuvre dans le respect du principe d'égalité entre les usagers.

AUTORISE les dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'opération. Les crédits nécessaires à l'acquisition des dispositifs sont inscrits au budget communal. La participation financière de la commune s'inscrit dans une action de prévention en matière de salubrité publique.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte s'y rapportant.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Arnaud COLLOT
Maire d'Épinay-sur-Orge

